

### **III – CADRE DU PROGRAMME**

Le programme CaCESA propose un cadre permettant aux pays membres d'élaborer leur programme national sur la base de la situation des ravageurs et des maladies du manioc à laquelle ils sont confrontés, et en fonction de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité.

Le CaCESA est ici présenté à travers cinq sections principales:

- 3.1 Vision
- 3.2 Objectif global
- 3.3 Réalisation
- 3.4 Résultats
- 3.5 Activités du programme

23

#### **3.1 Vision**

Le cadre du programme CaCESA vise à renforcer et à améliorer les moyens de subsistance des ménages d'agriculteurs vulnérables au moyen d'interventions précoces et efficaces visant à protéger les cultures de manioc essentielles à la sécurité alimentaire, dans le but d'éviter les famines.

Sur le plus long terme, le système de production du manioc en Afrique centrale, orientale et australe, devrait présenter les caractéristiques suivantes:

- les agriculteurs génèrent davantage de revenus grâce à la production du manioc, produisent davantage de racines et de produits à valeur-ajoutée;
- les agriculteurs développent, adoptent et partagent des bonnes pratiques de production et de contrôle des maladies;
- les systèmes d'alerte nationaux et régionaux permettent de minimiser l'impact des ravageurs et des maladies (baisse du nombre de ménages affectés, périodes de crises plus rares ou plus courtes);
- une bonne résilience au niveau local grâce à des agriculteurs compétents et capables de faire face aux variations de la production de manioc causées par de nouveaux ravageurs/maladies, grâce à l'adoption volontaire et planifiée de stratégies d'adaptation;
- la coordination associe toutes les parties prenantes soucieuses de développer de nouvelles variétés consommables, résistantes et à rendement élevé.

Il s'agit là d'une vision du développement du secteur sur le long terme; certains éléments pourront immédiatement influencer positivement sur la sécurité alimentaire, mais la réalisation de progrès significatifs sur le long terme nécessitera trois à cinq années.

## 3.2 Objectif global

L'objectif global du cadre du programme du CaCESA est d'assurer la sécurité alimentaire et économique des populations vulnérables tributaires du manioc, en améliorant le contrôle et la gestion des ravageurs et des maladies, dans les régions d'Afrique centrale, orientale et australe.

24

Pour atteindre cet objectif, le CaCESA aborde le problème dans sa dimension humaine, et prend en considération les conséquences des mouvements de population, de même que les problèmes de coordination relatifs à la gouvernance et à la politique, ainsi que l'harmonisation des activités des divers acteurs du secteur du manioc (ministères, vulgarisateurs, ONG, agriculteurs, etc.). Il inclut également des activités susceptibles de protéger les cultures sur le plus long terme, relevant du domaine de la recherche. Ces activités permettront d'appuyer, en temps voulu, diverses opérations d'urgence, grâce à l'élaboration de nouvelles variétés de manioc et de nouvelles techniques de lutte contre des ravageurs ou des maladies spécifiques.

Les projets et les activités en cours contribuent déjà positivement au fonctionnement du Cadre. Ce dernier permettra d'identifier les lacunes du soutien ainsi que l'élaboration d'interventions plus complètes, si nécessaire.

## 3.3 Réalisation

La réalisation du programme CaCESA est d'augmenter la productivité et la production du manioc en renforçant les capacités des agriculteurs de subsistance les plus exposés à l'insécurité alimentaire, en matière de prévention, d'atténuation, de préparation et de réponse aux maladies du manioc dans la région.

La réalisation du CaCESA sera atteinte grâce à une stratégie en cinq volets visant à créer un environnement propice à une sécurité alimentaire durable dans les zones sujettes aux catastrophes. Premièrement, le programme abordera le problème de l'importance de la demande de plants et de boutures saines de manioc, des populations rapatriées et des agriculteurs touchés par les maladies du manioc. Deuxièmement, en développant la prise de conscience sur les maladies du manioc à tous les niveaux, le programme contribuera à réduire les comportements à risque, en particulier grâce à la fourniture de matériel végétal sain. Troisièmement, l'amélioration des mécanismes de coordination nationale et régionale permettra d'augmenter le partage des connaissances entre les diverses parties prenantes et les institutions, et de mener des interventions efficaces, économiques et techniquement valables. Quatrièmement, la mise en valeur des savoirs locaux sur la production du manioc au sein d'exercices participatifs renforcera les stratégies de gestion des maladies dans les communautés. Enfin, la consolidation des réseaux de surveillance et d'alerte rapide sera essentielle pour freiner la propagation de la maladie dans et entre les différents pays cibles.

La présente stratégie devrait engendrer les cinq résultats suivants:

Résultat 1: Mécanismes de multiplication et de distribution rapides de variétés de manioc saines et tolérantes, améliorés.

Résultat 2: Stratégies de sensibilisation et de publicité concernant l'impact des maladies du manioc, et stratégies de réponse et d'adaptation renforcées à tous les niveaux.

Résultat 3: Coordination nationale et régionale renforcée.

Résultat 4: Connaissances et compétences des agriculteurs sur la production du manioc et la lutte contre ses ravageurs et maladies, consolidées.

Résultat 5: Amélioration de la gestion des maladies à grande échelle.



Cultivateur récoltant du manioc.

### 3.4 Résultats

Les résultats du CaCESA sont censés avoir un impact rapide, car ils s'appuient sur des approches et des systèmes réels, mis en œuvre avec succès. Ils se nourrissent de l'expérience acquise depuis 2006 et de diverses initiatives régionales (*voir à la section 1.4, la description des projets-clés*). Le fait de s'appuyer sur ce qui existe déjà permet aux activités de démarrer rapidement et constitue un atout important dans l'élaboration d'une réponse efficace d'atténuation des maladies.

#### **Résultat 1: Mécanismes de multiplication et de distribution rapides de variétés de manioc saines et tolérantes, améliorés**

26

Les programmes visant à multiplier des variétés de manioc ne doivent concerner que les variétés auxquelles les agriculteurs auront accès (variétés mises en circulation). Ces variétés devront être résistantes aux deux maladies principales (CMV et CBSV). Pour les zones dans lesquelles le taux de CBSV est nul ou inférieur à 20 pour cent, les tiges pourront être multipliées et distribuées de façon à préserver l'ensemble de la tige ou des boutures jusqu'à leur arrivée chez le producteur. Chaque pays devra faire un choix explicite en fonction des besoins de ses populations vulnérables, ce qui implique l'amélioration de l'efficacité des systèmes de coordination nationaux (*cf. Résultat 3*). Cependant, si rien n'est fait, les agriculteurs auront recours à des stratégies d'adaptation leur permettant de survivre, mais ces dernières risquent d'aggraver la situation.



Des villageois épluchent des racines de manioc.

Crédit: FAO/G. Napolitano

## **Résultat 2: Stratégies de sensibilisation et de publicité concernant l'impact des maladies du manioc, et stratégies de réponse et d'adaptation renforcées à tous les niveaux**

Les agriculteurs, les agents de vulgarisation et les décideurs au sein des ministères compétents doivent bien comprendre l'impact des infections du CMV et du CBSV, ainsi que les stratégies permettant de soutenir la production du manioc. Les moyens de communication déployés varieront en fonction de chacun des groupes parties prenantes du système de production du manioc.

## **Résultat 3: Coordination régionale et nationale renforcée**

27

Le niveau d'organisation de discussions centralisées sur les défis du manioc et les moyens permettant de les relever varie selon les pays. Les gouvernements n'ayant pas élevé la culture du manioc au rang de priorité lui attribuent des ressources financières insuffisantes et conséquemment, un effort important de soutien de la part de la FAO s'avère nécessaire. La coordination régionale associe la FAO, le CRS, l'IITZ, l'ASARECA, le COMESA, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et tout autre agence ou institution présentant un intérêt significatif pour le secteur du manioc dans la région.

## **Résultat 4: Connaissances et compétences des agriculteurs sur la production du manioc et la lutte contre ses ravageurs/maladies, consolidées**

Jusqu'à présent, la plupart des efforts déployés se sont concentrés sur la multiplication et sur la distribution de variétés résistantes aux maladies. En revanche, l'attention accordée aux aspects plus généraux de gestion intégrée des récoltes, a été assez faible, alors que la propagation de la maladie a été également entraînée par des pratiques agricoles erronées. Ainsi, les agriculteurs ne reconnaissent pas que l'utilisation d'engrais et l'assainissement des champs peuvent augmenter la résistance des plants aux maladies. Pourtant, l'amélioration des aires de culture constitue elle aussi une stratégie d'adaptation valable là où les variétés de manioc tolérantes ou résistantes font défaut.

## **Résultat 5: Amélioration de la gestion des maladies à grande échelle**

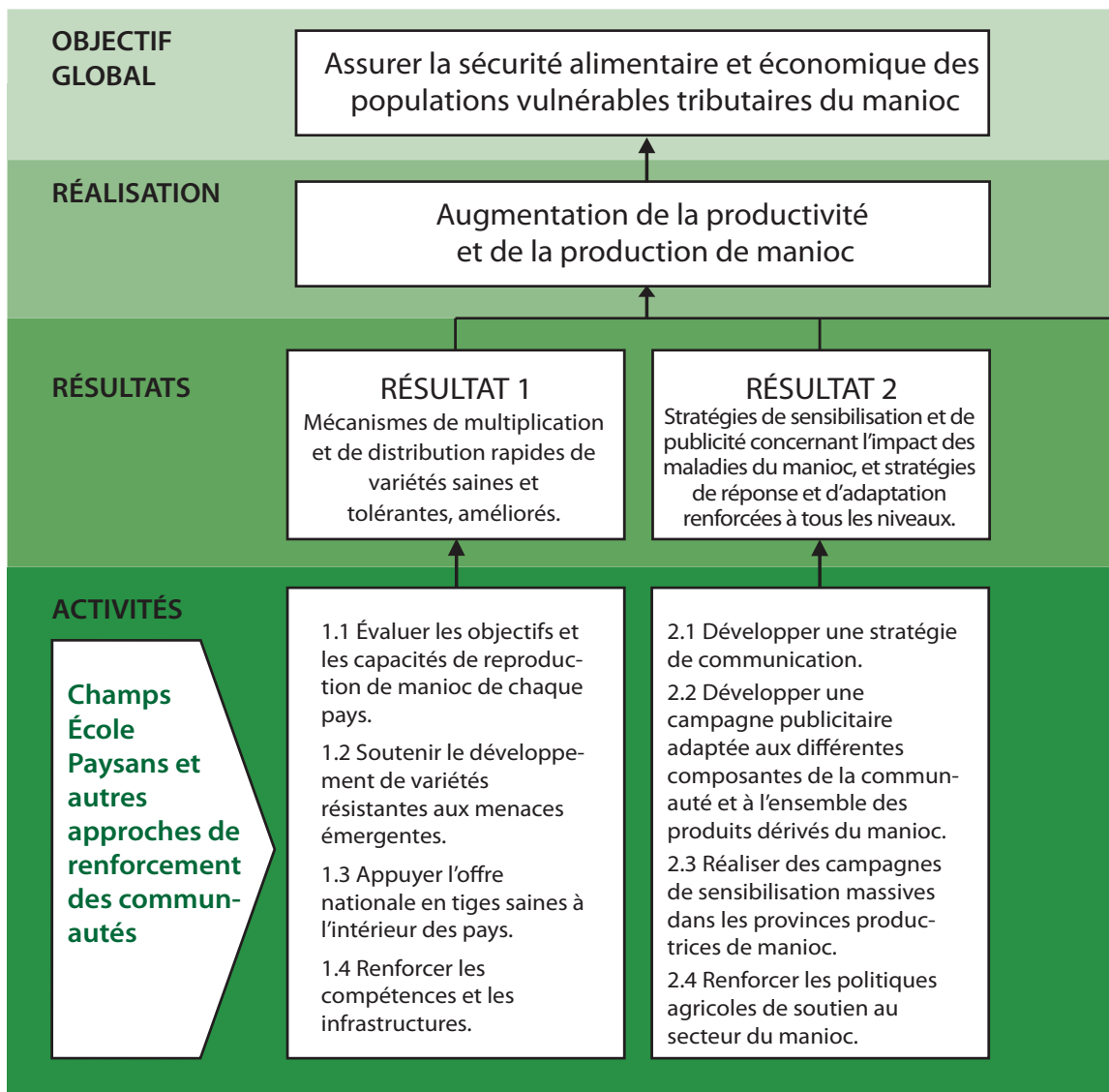
Le contrôle des maladies au sein du cadre s'organise autour de deux axes principaux. Premièrement, la propagation des maladies du manioc pourra être endiguée grâce à la réduction des mouvements de matériel végétal dans diverses zones agro-écologiques, mouvements transfrontières et à l'intérieur des provinces d'un même pays. Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en place un système d'alerte précoce dans chaque pays, grâce à la synthèse des données locales sur le manioc, afin de pouvoir prodiguer des conseils avisés à toutes les parties prenantes, particulièrement aux agriculteurs, concernant l'émergence, les taux, la gravité et les stratégies à adopter.

### 3.5 Activités du programme

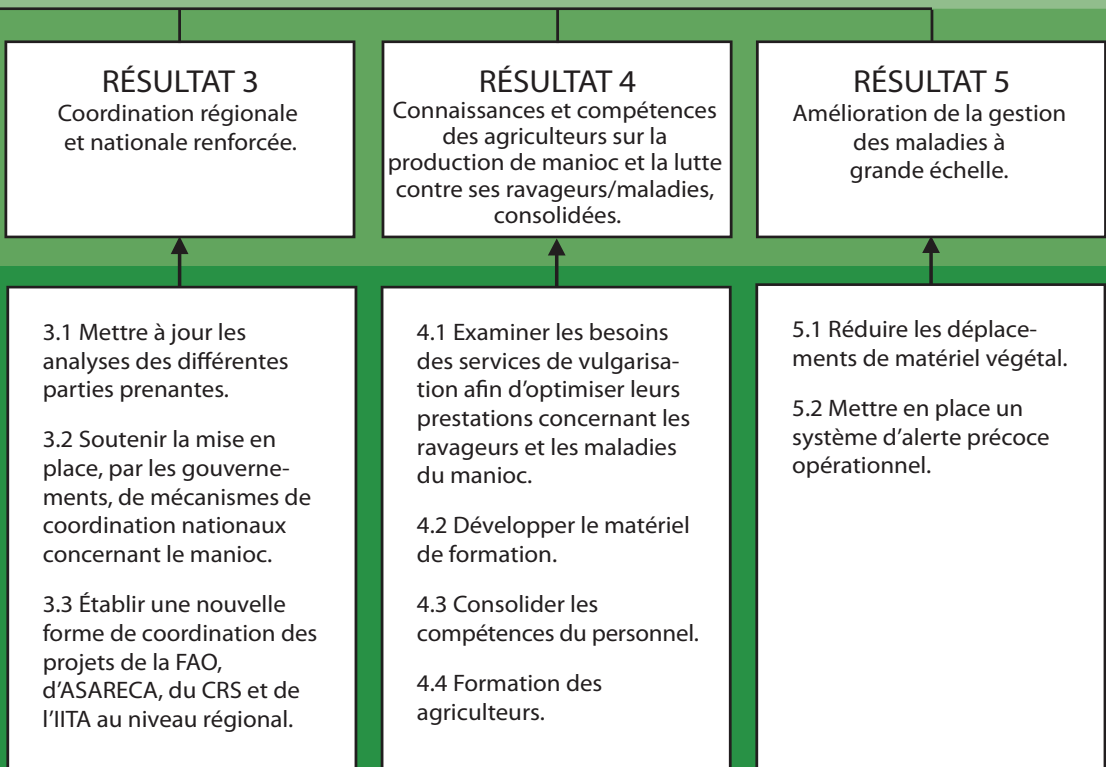
Chacun des cinq résultats sera obtenu grâce à des activités constitutives. Comme indiqué plus-haut, ces activités peuvent être comparées à une liste d'options permettant de procéder à la révision des projets ou programmes en cours.

**Illustration 5: Hiérarchie des objectifs du programme – Sécurité alimentaire basée sur le manioc**

28



Les 15 pays cibles devront considérer la pertinence des diverses activités en fonction des défis auxquels ils doivent faire face. Les défis rencontrés et la capacité à y répondre diffèrent d'un pays à l'autre. C'est pourquoi chaque pays participant devra sélectionner les activités qu'il souhaite mettre en œuvre en vue de l'obtention des résultats du programme.



## **Résultat 1: Mécanismes de multiplication et de distribution rapides de variétés de manioc saines et tolérantes, améliorés**

Afin d'améliorer la multiplication et la distribution des variétés de manioc à l'intérieur de chaque pays, les activités suivantes seront réalisées:

### ***Activité 1.1: Évaluer les objectifs et les capacités de reproduction du manioc de chaque pays***

En vue de suppléer à la rareté de variétés de manioc tolérantes acceptables, les objectifs en matière de reproduction et les capacités du système seront examinés. Cet examen constituera la base du soutien aux programmes nationaux visant la mise en circulation de nouvelles variétés, et permettra de faire face aux menaces émergentes à travers un appui à l'approvisionnement en tiges saines à l'intérieur du pays. Il sera nécessaire d'effectuer cet examen au début de la mise en œuvre du programme, tout en sachant que les bénéfices de cette activité ne seront visibles qu'après la réalisation d'investissements en matière de reproduction du manioc.

### ***Activité 1.2: Soutenir le développement de variétés résistantes aux menaces émergentes***

Afin de soutenir l'adoption de nouvelles variétés de manioc, il est nécessaire d'encourager les essais en exploitation agricole et d'encourager une sélection participative des variétés. Des études seront également réalisées sur les modalités d'adoption de ces variétés afin de mieux comprendre les facteurs sociaux et économiques affectant ce procédé.

### ***Activité 1.3: Appuyer l'offre nationale en boutures saines à l'intérieur des pays***

Les activités de multiplication seront continuellement soutenues en soulignant l'importance de garantir que le matériel végétal distribué est sain. En étroite collaboration avec les partenaires de mise en œuvre au sein des communautés affectées, le programme contribuera à identifier les besoins des sites principaux, secondaires et tertiaires de multiplication, en se basant sur des considérations géospatiales, afin de réduire les distances à parcourir pour les distributions.

Dans le cas où la contamination est avérée, les variétés tolérantes pourront être multipliées ; lorsque l'absence de maladie aura été constatée, la multiplication sera superflue. Afin d'accélérer l'assainissement et la multiplication des variétés supérieures et adaptées identifiées, un soutien au Service d'inspection de santé des plantes du Kenya (KEPHIS) ou à tout autre organisation de nature analogue le demandant, sera fourni.

### ***Activité 1.4: Renforcer les compétences et les infrastructures***

#### ***Activité 1.4.1 Publier des lignes directrices faisant autorité pour la multiplication de souches de manioc***

Le programme rassemblera, harmonisera et rendra opérationnelles les règles existantes de gestion de la qualité et finalisera les directives techniques relatives aux normes de qualité pour la multiplication végétative des cultures.

#### ***Activité 1.4.2: Recenser annuellement et certifier la qualité du matériel végétal produit dans les pépinières***

Les sites de multiplication développés grâce au soutien des ONG représentent actuellement plus de 70 pour cent de l'ensemble des sites de multiplication dans les communautés cibles. La mise en place de mécanismes de suivi régulier des sites de multiplication est impérative.

Grâce à l'introduction d'outils de certification et de standardisation de la qualité, le programme sera à même de certifier les pépinières de manioc ou, le cas échéant, de prendre des mesures correctives s'il s'avère que les plants des pépinières sont infectés ou si leur qualité est inférieure aux standards établis. Dans ce cas, il faut préciser que la suppression de la certification n'entraînera pas nécessairement l'exclusion du site du système de production local. En effet, l'objectif du programme est d'encourager les producteurs à se conformer aux normes et non de les assaillir de sanctions punitives. Le programme les incitera à adopter les standards de qualité à travers l'intervention des autorités locales et nationales.

**Activité 1.4.3: Développer les capacités en culture tissulaire**

Afin de satisfaire la demande de matériel végétal sain, le programme tentera de formaliser le partenariat entre les acteurs des secteurs public et privé producteurs de semences végétatives. En particulier, une étude sur les cultures tissulaires en laboratoire sera menée au début de la mise en œuvre du programme afin d'identifier les capacités lacunaires susceptibles d'être renforcées par le programme. Les capacités des chercheurs et des techniciens œuvrant dans le domaine de la reproduction et de l'assainissement de matériel végétal seront consolidées, là où des lacunes auront été constatées.

**Résultat 2: Stratégies de sensibilisation et de publicité concernant l'impact des maladies du manioc, et stratégies de réponse et d'adaptation renforcées à tous les niveaux**

**Activité 2.1: Développer une stratégie de communication**

La nécessité de communiquer rapidement les menaces émergentes aux producteurs est liée à la planification des contingences nationales et au système d'alerte précoce. Le développement de stratégies de communication contribuant à l'amélioration de la coordination nationale (*résultat 3*) sera soutenu pour permettre la transmission rapide d'informations cohérentes à l'ensemble des parties prenantes.

**Activité 2.2: Développer une campagne publicitaire adaptée aux différentes composantes de la communauté et à l'ensemble des produits dérivés du manioc**

Afin d'appuyer la diffusion des informations relatives aux maladies du manioc à l'ensemble du secteur, il sera nécessaire de constituer un ensemble d'outils de sensibilisation et de communication en destinés aux différents publics ciblés. Le matériel développé par l'ASARECA en partenariat avec le Centre international pour l'agriculture et les sciences biologiques (CABI) constitue en ce sens un exemple à suivre.

**Activité 2.3: Réaliser des campagnes de sensibilisation massives dans les provinces productrices de manioc**

Une campagne massive de sensibilisation est prévue afin de fournir aux communautés les connaissances de base leur permettant d'identifier les maladies du manioc et de prévenir le déplacement de tiges provenant de plants infectés. Cette campagne aura également pour but de promouvoir des stratégies d'adaptation ayant prouvé leur efficacité, de prévenir l'utilisation de variétés de manioc sensibles aux maladies et d'encourager l'adoption précoce de variétés tolérantes. Pour être crédible, une telle communication devra s'appuyer sur les services de vulgarisation en développement rural déjà existants et utiliser des médias auxquels les destinataires finaux ont accès.

De plus elle devra se concentrer sur les activités que les agriculteurs sont concrètement à même de réaliser, qu'il s'agisse de signaler la présence de certains ravageurs ou de certaines maladies spécifiques ou de sauvegarder leurs propres cultures en adoptant des mesures appropriées. *measures they can take to safeguard their own crop.*

#### ***Activité 2.4: Renforcer les politiques agricoles de soutien au secteur du manioc***

La FAO appuiera l'examen des données techniques, scientifiques et issues de l'expérience des agriculteurs et encouragera la prise en compte de ces éléments lors des prises de décision. Le programme soutiendra en particulier la préparation de documents de prise de position prouvant l'importance du manioc pour la sécurité alimentaire au niveau national et provincial. Sur le plus long terme, il sera nécessaire d'analyser la chaîne de valeur du secteur du manioc et de développer des stratégies encourageant l'investissement après récolte.

32

### **Résultat 3: Coordination nationale et régionale renforcée**

#### ***Activité 3.1: Mettre à jour les analyses des différentes parties prenantes***

Il est urgent d'identifier et de recenser l'ensemble des projets, programmes, agences et équipes intervenant au sein des programmes de sauvegarde du manioc dans la région, tout en précisant leurs rôles et leurs points forts. Ce travail a pu être amorcé lors des réunions régionales organisées dans le cadre du projet la FAO/ECHO et devrait être poursuivi et publié pour le bénéfice de tous les acteurs de la lutte régionale contre les maladies du manioc.

Ceci nécessiterait une réunion des parties prenantes permettant la confrontation de leurs analyses, ainsi qu'un partage des informations sur la situation de la maladie, la planification des contingences et la coordination des mécanismes pour les 15 pays. A cette réunion devraient participer au moins un représentant d'une organisation de recherche étudiant les systèmes de production du manioc, ainsi qu'un représentant du Ministère de l'agriculture, par pays.

#### ***Activité 3.2: Soutenir la mise en place, par les gouvernements, de mécanismes de coordination nationaux concernant le manioc***

Au Burundi, en 2006, la création d'une commission nationale sur le contrôle des ravageurs et des maladies des cultures a constitué une avancée majeure en termes d'efforts de coordination dans la lutte contre les maladies du manioc. Cependant, cette commission demeure largement tributaire de financements extérieurs. Des modèles similaires pourraient être imaginés dans les autres pays menacés ou touchés par les maladies, afin d'améliorer la préparation et la durabilité des efforts de contrôle de la maladie. Le plaidoyer de la FAO à un haut niveau pourrait permettre d'élever de telles activités au rang de priorités, en vue de l'allocation de ressources accrues. Une fois que le principe de financement de comités nationaux ou de commissions sera approuvé et que des personnes ou des institutions leader seront identifiées, la FAO pourra fournir un appui, des formations et une assistance à ces organes dans la phase initiale du projet et/ou jusqu'à ce qu'une autonomie soit atteinte.

Dans le cas où l'agence compétente sera le Ministère de l'agriculture, il conviendra de soutenir ce dernier dans l'organisation d'une réunion nationale tous les six mois.

Le travail de prévention et de planification des aléas sera fondé sur une collaboration avec les divisions du Ministère de l'agriculture chargées de la protection des plants, de la vulgarisation et de la production des cultures. Ces opérations nécessiteront un soutien au-delà du budget gouvernemental habituel afin de pouvoir assumer de nouvelles responsabilités, notamment la coordination de l'effort à grande-échelle de contrôle des maladies.

Le rôle du secrétariat concernant les mécanismes de coordination nationaux inclut la collecte, l'analyse et la diffusion des informations essentielles en direction de l'ensemble des travailleurs et intervenants du secteur du manioc. La création d'une base de données commune est une condition préalable à la discussion (et la résolution) des questions transversales affectant le secteur.

La nécessité d'unir les efforts montre qu'on ne peut attendre des gouvernements qu'ils résolvent seuls les problèmes. Le secteur privé devrait être informé en temps voulu des défis émergents et être encouragé à participer aux exercices de prises de décision relatifs à la fourniture de nourriture. Ce secteur privé comprend l'ensemble du personnel et des structures participant à la fourniture de nourriture aux autres citoyens de la nation. Le recensement des expériences, des demandes de contributions, des financements ou des ressources à différents niveaux garantira l'existence de capacités au niveau local à catalyser et servir les intérêts communs de la communauté.

***Activité 3.3: Établir une nouvelle forme de coordination des projets de la FAO, d'ASARECA, du CRS et de l'IITA au niveau régional***

Le programme soutiendra l'organisation régulière par la FAO, l'ASARECA, le CRS et l'IITA (et d'autres partenaires) d'ateliers régionaux auxquels participeront les instituts de recherche nationaux et régionaux, les Ministères de l'agriculture et les ONG nationales et internationales. Les thèmes de ces ateliers seront définis en consultation avec les commissions de coordination nationales.

**Résultat 4: Connaissances et compétences des agriculteurs sur la production du manioc et la lutte contre ses ravageurs et maladies, consolidées**

Afin de consolider les connaissances et les capacités des agriculteurs concernant la production de manioc et la lutte contre ses ravageurs et ses maladies, les activités seront réalisées suivant une méthode participative:

***Activité 4.1: Examiner les besoins des services de vulgarisation afin d'optimiser leurs prestations concernant les ravageurs et les maladies du manioc***

Le cadre du programme sera utilisé pour recenser la présence et les capacités de la société civile et identifier de potentielles institutions de mise en œuvre, sur la base de divers critères, en vue d'entreprendre des interventions spécifiques pour améliorer les connaissances et les capacités des agriculteurs producteurs de manioc. Là où cela sera possible, et sur demande, le Cadre du programme identifiera les besoins en appui des services de vulgarisation existants chargés de fournir les méthodes et les approches essentielles; les exigences liées au manioc seront un moyen de renforcer globalement les capacités des provinces productrices de manioc. Les nouvelles possibilités d'améliorer l'accès aux services de vulgarisation telles que le recours à des facilitateurs au sein des communautés et à des membres choisis de groupes d'agriculteurs en vue de faciliter l'apprentissage en groupe, seront explorées.

#### **Activité 4.2: Développer le matériel de formation**

Pour pallier l'absence critique de matériel de formation approprié, notamment pour les agents de vulgarisation et les agriculteurs, il est urgent d'élaborer des outils de formation portant sur le contrôle intégré de la gestion des cultures. Une rapide enquête de référence sur les pratiques devra être réalisée afin de répertorier les stratégies d'adaptation valables non encore répertoriées. Le matériel de formation existant sera collecté, revu et adapté à des curricula de formation portant sur le contrôle intégré des cultures de manioc. Cela permettra la constitution d'un ensemble d'outils de formation adaptés à différents groupes cibles (notamment vulgarisateurs, agriculteurs-facilitateurs, organisations de producteurs et chefs civils).

#### **Activité 4.3: Consolider les compétences du personnel**

Afin de former un nombre important de facilitateurs compétents, à la fois au sein des services de vulgarisation (si nécessaire) et de la société civile, des équipes volantes d'experts principaux seront constituées, qui assureront les formations de facilitateurs à l'échelle du pays et des provinces. Le cadre du programme mettra aussi en place certains mécanismes de soutien aux facilitateurs.

#### **Activité 4.4: Habilitation des agriculteurs à travers un programme de champs école paysans à grande échelle**

Le cadre identifiera les zones où les programmes spécifiques devront assurer des formations d'une saison dans les zones affectées, grâce à des curricula adaptés aux divers groupes spécifiques et à la situation locale. Ici, il conviendra de cibler les provinces critiques et de charger une première série d'écoles pratiques de former un nombre important de facilitateurs, notamment engagés dans les prises de décisions relatives au manioc (sélection des variétés, contrôle des maladies, atténuation), ainsi qu'un nombre important d'agriculteurs.

Étant donné la longueur de la période de croissance du manioc, on peut envisager que les CEP pourront se réunir sur des cycles allant d'une à trois semaines, et jusqu'à 20 fois au cours de la première année, ce qui permettra à chaque médiateur de former plusieurs CEP en même temps. L'Annexe 2 décrit les approches CEP et les bénéfices qu'elles tireront de la multiplication de leurs activités de vulgarisation et d'éducation.

Au départ, la démarche sera de choisir des médiateurs actifs dans les réseaux et les projets déjà existant des provinces affectées (y compris à grande échelle, les projets en cours tel le GLCI, via les groupes d'agriculteurs du GLCI) et de leur fournir du matériel de travail. Ils pourront développer leur propre contenu localement, adapté aux systèmes de culture locaux et à la situation de la maladie, avec le soutien des facilitateurs chefs d'équipe. Au cours de la première année, une vaste base commune de données pourra être générée, recensant les pratiques de culture de manioc efficaces dans la région et vérifiées par l'équipe de médiation, afin de permettre le partage des pratiques locales et des stratégies d'adaptation.

### **Résultat 5: Amélioration de la gestion des maladies à grande échelle**

#### **Activité 5.1: Réduire les déplacements de matériel végétal**

Les mécanismes de coordination nationaux proposés permettront d'assurer la diffusion de matériel informatif sur les risques de transmission des maladies, sur les sources de

plants et de boutures de manioc améliorés, sur les points focaux, les certifications, etc... tous adaptés aux médias locaux. La sensibilisation aidera les agriculteurs à comprendre les pertes qu'ils subiraient s'ils utilisaient des boutures infectées dans leurs cultures. Il sera aussi nécessaire de fournir du matériel végétal sain afin de réduire la demande de matériel illicite.

**Activité 5.2: Mettre en place un système d'alerte précoce opérationnel**

La mise en place d'un suivi efficace et durable des systèmes nationaux de surveillance des maladies du manioc, incluant une classification des pathologies, est indispensable. Ce suivi devrait se baser sur l'utilisation de kits de diagnostic qui devront être développés localement et permettront d'identifier et de suivre les sites de multiplication infectés et non-infectés et de contrôler la présence du CMD et du CBSV dans les champs. L'objectif sera de transmettre rapidement l'information sur le terrain afin de permettre une prise de décision quant à la distribution de tiges et de bien cibler le matériel de sensibilisation. Dans le cas d'un diagnostic positif, les informations pourront être confirmées après examen des échantillons en laboratoire.

Comme noté plus haut, la surveillance requiert un financement durable afin de mettre en place les appuis logistiques nécessaires. Il sera également indispensable de former les exécutants et de garantir que les protocoles normatifs de surveillance et les procédures d'opération sont suivis.

Enfin, dans la plupart des cas, il est nécessaire de renforcer les capacités d'analyse et de gestion des données, et de mettre en place des mécanismes de retour des informations, afin que la surveillance ne soit pas un processus à sens unique et que les données utiles remontent vers les agents responsables du contrôle des maladies locales (ce qui motivera les personnes chargées de la collecte des données).



Villageoise cuisinant du manioc.

Crédit: FAO/G. Napolitano

## 3.6 Matrice du cadre logique

Objectif global	Assurer la sécurité alimentaire et économique des populations vulnérables tributaires du manioc, en améliorant le contrôle et la gestion des ravageurs et des maladies, dans les régions d'Afrique centrale, orientale et australe.	
	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables
<b>Réalisation</b>	Augmenter la productivité et la production du manioc en renforçant les capacités des agriculteurs de subsistance les plus exposés à l'insécurité alimentaire, en matière de prévention, d'atténuation, de préparation et de réponse aux maladies du manioc dans la région.	En 2015, les rendements de manioc pour les ménage cibles ont retrouvé leur niveau antérieur au CMD et au CBSD. NB: Les niveaux nationaux antérieurs de rendement ne seront pas atteints en 2015.
<b>Résultat 1</b>	<i>Mécanismes de multiplication et de distribution rapides de variétés de manioc saines et tolérantes, améliorés.</i>	Nombre de boutures certifiées redistribuées et nombre de bénéficiaires en 2015. Enquête sur les fonds alloués à des programmes de multiplication. Principaux producteurs (publics, privés ou exploitants) formés. Variétés tolérantes de manioc représentant au moins 30% des cultures totales de manioc dans les zones cibles en 2015. 100% des sites de multiplication du manioc ont été surveillés, certifiés ou déclassés. 100% des sites de multiplication sont conformes aux standards de qualité validés par chaque pays. Recommandation: examiner les besoins de renforcement des compétences de culture tissulaire financés.
<b>Résultat 2</b>	<i>Stratégies de sensibilisation et de publicité concernant l'impact des maladies du manioc, et stratégies de réponse et d'adaptation renforcées à tous les niveaux.</i>	Stratégie de communication opérationnelle fin 2010. Outils de communication adaptés aux différents segments de la population. Filières d'approvisionnement développées fin 2010. Campagnes de sensibilisation mises en place dans 100% des provinces de culture du manioc en 2010.
<b>Résultat 3</b>	<i>Coordination nationale et régionale renforcée.</i>	Ressources allouées au niveau officiel pour la gestion des maladies du manioc.
<b>Résultat 4</b>	<i>Connaissances et compétences des agriculteurs sur la production du manioc et la lutte contre ses ravageurs et maladies, consolidées.</i>	Matériel de formation approprié développé pour le personnel sur le terrain dans le cadre de curricula sur la gestion globale et intégrée des cultures en vue du contrôle du CMD et du CBSD. Au moins 50 facilitateurs de base ont été formés dans chaque pays. Dans chaque pays, un réseau d'au moins 100 CEP capables de signaler la présence du CBSD et du CMD a été mis en place.
<b>Résultat 5</b>	<i>Amélioration de la gestion des maladies à grande échelle grâce à une plus large prise de conscience des risques entraînés par le déplacement de matériel végétal infecté et grâce à un système d'alerte précoce opérationnel fournissant rapidement les informations relatives à la surveillance des maladies du manioc aux gouvernements, aux ONG et aux donateurs.</i>	Etablissement d'un système de surveillance harmonisé et financé. Enquête approfondie sur les maladies conduite en 2010 - 2011. Equipes nationales de surveillances mises en place, formées et équipées dans chaque pays du programme. Au moins 50 sites sentinelles reposant sur les communautés visant à détecter rapidement les ravageurs et les maladies du manioc sont en place. Au moins 100 personnes par pays sont à même de rapporter les cas suspects de maladies du manioc aux autorités compétentes en 2011.

Sources de vérification	Risques et hypothèses
<p>Enquête de référence.            Rapport régulier sur la situation des parties prenantes.            Bulletins d'alertes émis.            Cartes des maladies.</p>	<p><i>Risque:</i>            Évolution du virus vers de nouvelles souches et progression de la maladie plus rapide que la diffusion de variétés tolérantes.</p>
<p>Rapport annuel recensant les pépinières de multiplication.            Rapports de formation.            Système central de cartes dynamiques.            Évaluation du projet.</p>	<p><i>Hypothèses:</i>            Processus de soutien à la reproduction bien appuyé en vue du développement de nouvelles variétés.            Fonds disponibles pour d'autres partenaires tels que le CRS/IITA sous le GLCI pour co-financer les enquêtes sur l'incidence des maladies jusqu'en 2015.            Agriculteurs favorablement disposés à l'adoption des nouvelles variétés de manioc.            Manuel sur les « Standards de qualité pour les cultures végétales propagées » de la FAO publié en 2010.</p> <p><i>Risques:</i>            Ministères de l'agriculture risquant de ne pas accepter les standards de qualité de la FAO mais ne parvenant pas à proposer de standards alternatifs.            Emergence de nouvelles souches de maladies.</p>
<p>Stratégie de communication.            Collecte du matériel de communication.            Nombre de campagnes et d'ateliers de sensibilisation réalisés.</p>	<p><i>Hypothèse:</i>            Du matériel de sensibilisation est préparé par l'ASERECA.</p>
<p>Comptes-rendus d'ateliers.            Émission de cartes dynamiques.</p>	<p><i>Hypothèses:</i>            Les Ministères de l'agriculture sont volontaires pour régir un mécanisme de coordination sur la question du manioc.            L'ASARECA et d'autres ont la volonté de jouer un rôle actif dans la coordination régionale.</p> <p><i>Risque:</i> Les capacités de l'ASARECA.</p>
<p>Matériel développé.            Rapports de formation.</p>	<p><i>Hypothèses:</i>            Des facilitateurs peuvent être identifiés pour la phase initiale.            La qualité du programme des écoles pratiques d'agriculture est constante.</p>
<p>Cartes dynamiques.            Évaluations du programme.</p>	<p><i>Risque:</i> Les membres chefs de file des CEP ne veulent pas agir en qualité de point focal dans la détection des maladies.</p>

## 3.7 Analyse des risques

### *Suivi des risques*

- Manque d'engagement des parties prenantes au niveau régional: les ateliers de travail régionaux sur la maladie du manioc permettront à la FAO de consolider l'engagement de tous les partenaires régionaux en vérifiant leur assiduité, leur participation à la co-organisation d'événements et leur partage des informations.
- Manque de coopération entre les parties prenantes locales à l'échelle nationale : pourra être contrôlé à travers l'engagement des parties prenantes dans les plates formes nationales de coordination sur le manioc.
- Collecte et diffusion d'informations entravée : cela pourra être contrôlé grâce au processus de mise à jour de l'Atlas dynamique du manioc.
- Sécurité: surveillée en permanence par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS).

38

### *Mesures proposées au sein du projet pour remédier à ces risques*

- Manque d'implication des parties prenantes au niveau régional: des réunions individuelles et des ateliers contribueront à créer un élan chez tous les acteurs. Si le temps et les capacités en ressources humaines se révèlent être une contrainte importante pour les partenaires (ASARECA, CRS, IITA et CEMAC), la FAO pourrait consacrer une partie des fonds prévus sur la ligne budgétaire « contrats » au renforcement de cette capacité.
- Manque de coopération entre les parties prenantes locales à l'échelle nationale : le plein engagement du réseau des Bureaux décentralisés de la FAO permettra de garantir une forte implication des autorités locales.
- Collecte et diffusion d'informations entravées : la création ou la consolidation d'une plate-forme de coordination nationale sur le manioc dans chacun des pays devrait permettre d'éviter les lacunes dans la récolte et la diffusion de l'information.
- Sécurité: un apport financier est inclus dans le projet pour assurer la mise en œuvre rapide des recommandations et des exigences de l'UNDSS.



**Tableau 3: Résumé des principaux risques et hypothèses**

Risques principaux	Impact potentiel	Probabilité	Stratégie d'atténuation	Hypothèses
<i>Manque d'implication des parties prenantes au niveau régional vers une approche basée sur les besoins.</i>	<b>Moyen:</b> L'impact direct sera l'augmentation des risques de chevauchements et des lacunes de couverture de l'intervention. Incapacité à appréhender le problème au niveau régional.	<b>Faible:</b> Les parties prenantes ont déjà prouvé leur volonté de contribuer activement à une approche coordonnée afin de répondre aux besoins humanitaires évalués dans la région.	Amener les parties prenantes à dialoguer et à fournir une information transparente en vue de la prise de décisions.	L'adoption et l'application d'une approche consensuelle basée sur les besoins ne sont pas supplantées par d'autres facteurs (contraintes budgétaires, pressions politiques, etc.)
<i>Les parties prenantes locales à l'échelle nationale ne collaborent pas entre-elles.</i>	<b>Elevé:</b> L'impact sera important étant donné que l'activité du pays est essentielle.	<b>Faible:</b> La probabilité est faible car d'une manière générale le gouvernement, les autorités et les organisations locales collaborent bien entre-elles (sauf dans certains cas).	Utiliser une approche participative dans l'analyse de la situation, la planification des réponses et le soutien.	Implication et soutien des autorités nationales/locales et des autres parties prenantes.  Des plans de réponse consensuels sont élaborés.
<i>La collecte et la diffusion d'informations se trouvent entravées.</i>	<b>Elevé:</b> L'impact sera considérable car le manque d'informations fiables rendra l'analyse de la situation et la planification des réponses extrêmement difficiles.	<b>Moyen:</b> Le risque est moyen car certains pays de la région ont émis des réserves concernant la diffusion de l'information.	Établir un réseau de partenariat pour la collecte et la diffusion de l'information.	La diffusion stratégique de l'information est possible.
<i>Sécurité.</i>	<b>Elevé:</b> Une détérioration de la sécurité pourrait: Réduire l'accès des travailleurs humanitaire aux populations vulnérables. Entraver la circulation des personnes et des informations.	<b>Moyen:</b> La sécurité dans la région demeure fragile et des incidents se produiront fort probablement dans plusieurs pays.	La sécurité fait l'objet d'un suivi constant de la part du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) et les mesures de sécurité des Nations Unies sont appliquées.  Publicité.	Les facteurs externes n'entravent pas les interventions humanitaires.

## 3.8 Plan de mise en œuvre

### Résultat/Activité

#### Résultat 1: Mécanismes de multiplication et de distribution rapides de variétés de manioc saines et tolérantes, améliorés

Activité 1.1 Évaluer les objectifs et les capacités de multiplication pour chaque pays

Activité 1.2 Soutenir le développement de variétés résistantes aux menaces émergentes

1.2.1 Appuyer les expérimentations en exploitation agricole ainsi que la sélection participative des variétés

1.2.2 Appuyer les études portant sur les mécanismes d'adoption

Activité 1.3 Appuyer l'offre nationale en boutures saines à l'intérieur des pays

1.3.1 Soutenir KEPHIS ou tout autre dispositif analogue afin d'accélérer l'assainissement et la multiplication des variétés supérieures identifiées

1.3.2 Mettre en place un système de semences clairement défini pour le manioc prenant en compte les pathologies

1.3.3 Observation stratégique des sites de multiplication primaires, secondaire et tertiaires, basée sur des considérations géospatiales en vue de minimiser les distances entre zones de production et zones de redistribution

Activité 1.4 Renforcer les compétences et les infrastructures

Activité 1.4.1 Publier des directives faisant autorité pour la multiplication des boutures de manioc

1.4.1.1 Comparer, harmoniser et rendre opérationnelles les QMP existantes

1.4.1.2 Appuyer les formations en techniques de multiplication

Activité 1.4.2 Recenser annuellement et certifier la qualité du matériel végétal produit dans les pépinières

Activité 1.4.3 Développer les capacités en culture tissulaire

1.4.3.1 Mettre en place et appuyer les laboratoires de cultures tissulaires

1.4.3.2 Renforcer les capacités des chercheurs et des techniciens concernant la reproduction et la santé des plants

#### Résultat 2: Stratégies de sensibilisation et de publicité concernant l'impact des maladies du manioc, et stratégies de réponse et d'adaptation renforcées à tous les niveaux

Activité 2.1 Développer une stratégie de communication

Activité 2.2 Développer une campagne publicitaire adaptée aux différentes composantes de la communauté et à l'ensemble des produits dérivés du manioc

Activité 2.3 Réaliser des campagnes de sensibilisation massives dans les provinces productrices de manioc

Activité 2.4 Renforcer les politiques agricoles de soutien au secteur du manioc

2.4.1 Préparer des documents de prise de position prouvant l'importance du manioc pour la sécurité alimentaire au niveau national et provincial

2.4.2 Analyser la chaîne de valeur du secteur du manioc

2.4.3 Développer des stratégies encourageant l'investissement après récolte

2.4.4 Encourager et accroître la prise de conscience chez les décideurs



## 3.8 Plan de mise en œuvre (suite)

### Résultat/Activité

#### Activité 3.1 Mettre à jour les analyses des différentes parties prenantes

Activité 3.1 Mettre à jour les analyses des différentes parties prenantes

3.1.1 Organiser une réunion de confrontation des parties-prenantes

Activité 3.2 Soutenir la mise en place, par les gouvernements, de mécanismes de coordination nationaux concernant le manioc

Activité 3.3 Établir une nouvelle forme de coordination des projets de la FAO, d'ASARECA, de CRS et de l'IITA au niveau régional

### Résultat 4: Connaissances et compétences des agriculteurs sur la production de manioc et la lutte contre ses ravageurs/maladies, consolidées

Activité 4.1 Examiner les besoins des services de vulgarisation afin d'optimiser leurs prestations concernant les ravageurs et les maladies du manioc

4.1.1 Fournir au personnel de vulgarisation les outils, les compétences et les moyens logistiques nécessaires

4.1.2 Faire le point sur la présence et les capacités de la société civile et identifier les institutions potentielles de mise en œuvre sur la base d'un ensemble de critères

4.1.3 Identifier des facilitateurs dans les communautés

4.1.4 Revoir les pratiques permettant de renforcer les synergies

Activité 4.2 Développer le matériel de formation

4.2.1 Mener une enquête de référence sur les pratiques et répertorier les stratégies d'adaptation efficaces

4.2.2 Réunir le matériel de formation existant pour révision et adaptation aux curricula de gestion globale des cultures de manioc

4.2.3 Développer des jeux de matériel de formation adaptés aux différents groupes cibles

Activité 4.3 Consolider les compétences du personnel

4.3.1 Constitution d'équipes volantes d'experts principaux qui assureront les formations au niveau du pays et des provinces

4.3.2 Former un nombre suffisant de médiateurs et renforcer le dispositif par des formations de formateurs adaptées

Activité 4.4 Habilier les agriculteurs à travers des programmes CEP à grande échelle

4.4.1 Constituer et formaliser certains groupes d'agriculteurs/CEP

4.4.2 Assurer des formations d'une saison dans les zones affectées

### Résultat 5: Amélioration de la gestion des maladies à grande échelle

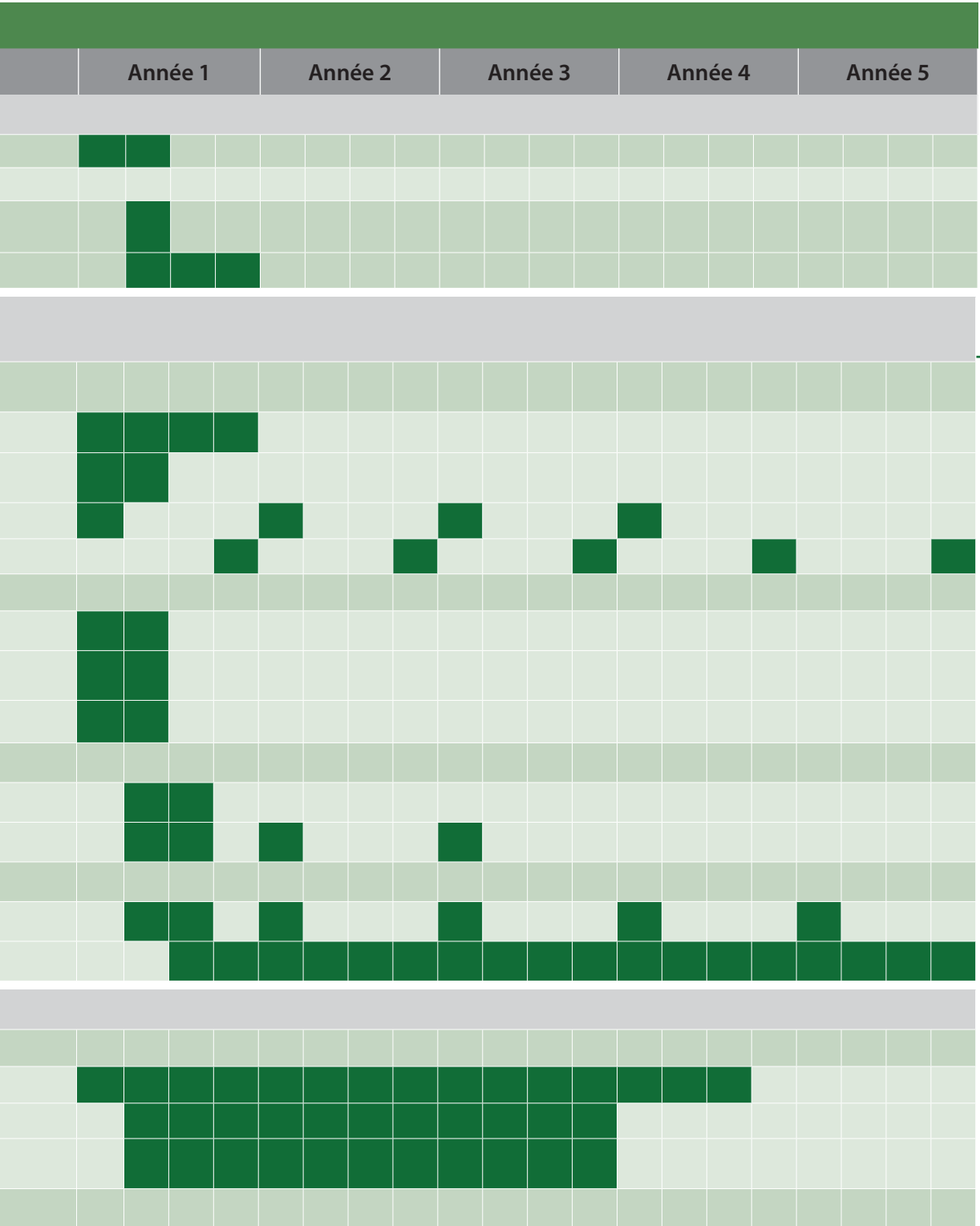
Activité 5.1 Réduire les déplacements de matériel végétal

5.1.1 Identifier les risques phytosanitaires liés au CBD, au CMD, etc.

5.1.2 Renforcer les mesures de quarantaine et les services d'inspection

5.1.3 Mettre en place des mécanismes aux postes frontières d'échange du matériel végétal provenant de sources non certifiées contre un matériel sain

Activité 5.2 Mettre en place un système d'alerte précoce opérationnel





Bâche couverte de manioc épluché, séchant au soleil, en République démocratique du Congo.

Crédit: FAO/A. Proto